

Communiqué de presse

Montpellier, le 7 mai 2020

COVID-19 : La Carsat Languedoc-Roussillon encourage les assurés à poursuivre leurs démarches retraite pendant la crise sanitaire et en période de confinement

En plus des 21 services en ligne déjà proposés sur lassuranceretraite.fr, des services complémentaires inédits sont déployés pour simplifier les démarches des assurés et limiter le recours au papier.

Le nouveau service en ligne « transmettre mon formulaire de demande »

Ce nouveau service gratuit permet de transmettre de manière sécurisée, via l'espace personnel sur lassuranceretraite.fr, les demandes autres que la demande de retraite personnelle : retraite de réversion, allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), retraite progressive, attestation de départ en retraite anticipée, demande de rachat, etc.

Il suffit de remplir les formulaires mis à disposition. Les pièces complémentaires peuvent être transmises dans un second temps.

La Carsat Languedoc-Roussillon fait évoluer ses pratiques

Dès le mois de mars, pour s'adapter au contexte actuel, la Carsat Languedoc-Roussillon a fait évoluer ses pratiques : délai accordé aux bénéficiaires d'une retraite de réversion ou de l'ASPA pour renvoyer le questionnaire qui leur est régulièrement adressé, aménagement des règles de cumul emploi-retraite pour le personnel soignant, délai de deux mois supplémentaires pour les résidents à l'étranger pour transmettre le certificat de vie, etc.

[A propos de la Carsat Languedoc-Roussillon](#)

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

www.carsat-lr.fr



Contact presse :

Elodie Spagnuolo

04 67 12 93 71 / 06 79 15 89 62 / elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr